

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 43 (1898)  
**Heft:** 7

**Artikel:** L'artillerie de campagne à tir rapide au point de vue tactique  
**Autor:** Vallotton, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-337505>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE A TIR RAPIDE

### au point de vue tactique

---

Les cercles militaires de l'Europe, même les mieux informés, ne paraissent pas avoir été médiocrement surpris par la nouvelle que l'artillerie allemande avait réussi à prendre sur ses rivales une avance considérable et qu'elle serait bientôt entièrement armée d'un matériel nouveau à tir accéléré.

La course au clocher des constructeurs, qui rêvent à l'envi de doter les armées de l'Europe des produits de leurs usines, cessera donc bientôt : les autres grandes puissances, la France et la Russie en tête, vont regagner rapidement le temps perdu.

Et nous, en Suisse, qu'avons-nous à faire ?

Le colonel Wille (dans la *Limmat*), l'an passé, estimait que si les autres armées adoptent un tir rapide, la Suisse sera inévitablement contrainte de suivre leur exemple.

Il est certain que notre devoir est de remédier autant que possible aux défauts de notre système de milices par un armement perfectionné et supérieur.

On peut nous objecter — comme le faisait le colonel d'Orelli dans une conférence donnée en 1896, à la Société vaudoise des armes spéciales — que notre matériel actuel permettrait un tir beaucoup plus rapide que celui auquel nous ont habitués nos batteries, et même les mieux exercées d'entre elles.

Les millions qui serviraient à transformer le matériel et à en acquérir un nouveau seraient par conséquent mieux employés, nous dit-on, à l'instruction et à l'éducation du personnel.

Mettez en présence deux batteries, l'une armée de notre pièce de 8,4 cm. actuelle, l'autre pourvue d'un canon lançant dix fois plus de projectiles dans le même temps ; à quoi servira le matériel perfectionné de la batterie à tir rapide, si son

adversaire a sur elle la supériorité d'un tir plus vite et mieux réglé?

Rien de plus vrai; aussi ne peut-on répondre à cette argumentation qu'en cherchant à améliorer à la fois et le personnel et le matériel.

La *Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie*, de septembre 1896, exprimait à cet égard l'opinion que notre canon de 8,4 cm. serait susceptible de notables améliorations et qu'il conviendrait de les exécuter avant de mettre cette bouche à feu au rebut; nous ne serions ainsi pas trop mal placés pour continuer nos essais et pour profiter des expériences coûteuses qu'auraient faites nos puissants voisins. Le bureau fédéral d'artillerie paraît d'un avis différent et ne veut pas d'un matériel auquel on aurait fait subir un *replâtrage*.

Il importait de signaler cette discussion, bien qu'elle soit de nature plutôt *technique*, parce qu'elle amène cependant à poser une première question: Sera-ce la tactique ou la technique de l'arme qui dictera les conditions d'un nouveau canon?

Dans l'avant-propos de son *Etude d'un matériel de campagne pour l'Artillerie suisse*, le chef de l'arme disait ceci:

«...Beaucoup de projets de constructeurs manquent trop des qualités pratiques nécessaires pour être admis; l'ingénieur n'y répond pas assez aux besoins de l'artilleur. Il est temps de sortir des tâtonnements et d'indiquer au constructeur ce qu'il faut à l'artilleur.»

Dans une série d'articles intitulés: *Moderne artilleristische Streitfragen, erörtert vom taktischen Standpunkte*<sup>1</sup>, le colonel en retraite Spohr a soutenu avec beaucoup de force le même point de vue; il arrive aussi à la conclusion que le *technicien* doit résoudre les problèmes que lui pose le *tacticien*.

Cet auteur estime qu'il est temps de réagir contre l'influence toute puissante des constructeurs, en se basant sur les besoins tactiques auxquels doit répondre l'arme de l'artilleur.

Jusqu'ici, dit-il, il semblait, à entendre les porte-paroles des ingénieurs, que la transformation du matériel d'artillerie fût une question d'ordre purement technique; or, «il est cependant clair que l'on ne peut juger du rôle que jouera l'artillerie dans la guerre de campagne qu'en se basant, avant tout, sur un examen de la tactique des trois armes principales».

<sup>1</sup> *Deutsche Heeres-Zeitung*, liv. du 17 avril 1897.

Les auteurs qui se sont le plus récemment occupés de cette question se sont prononcés dans le même sens, d'une façon plus ou moins explicite<sup>1</sup>.

Le critique déjà cité de la *Schweiz. Zeitschrift*<sup>2</sup> estime, au contraire, que vouloir indiquer aux constructeurs l'arme dont l'artillerie a besoin, c'est méconnaître l'histoire du développement de l'artillerie et le mérite des constructeurs.

Abandonnant le point de vue auquel il s'était placé dans son « *Etude d'un matériel de campagne* » de 1895, le colonel Pagan, dans ses *Considérations générales* annexées à l'« *Etude d'un matériel de montagne* » (1896) semble admettre que la question de l'artillerie future présente surtout un caractère *technique*.

Qui a raison dans cette controverse ?

Quelque respectueux que nous soyons de l'opinion émise dans son remarquable travail par le colonel Pagan, nous serions plutôt disposé à affirmer que les considérations tactiques doivent avoir le pas sur toutes les autres.

L'histoire de l'artillerie prouve précisément que les techniciens ont toujours cherché à résoudre — et ont le plus souvent résolu — les problèmes que leur posaient les tacticiens ; ceux-ci se fondaient sur les expériences de la guerre, seule et véritable pierre de touche de la valeur tactique du matériel d'artillerie.

Ce qui n'implique pas que les inventions des techniciens n'aient aucune répercussion sur la tactique des trois armes ; telle solution donnée par les techniciens à tel problème posé par la tactique a des conséquences inattendues que la guerre

<sup>1</sup> Voir à cet égard :

R. Wille. — *Zur Feldgeschützfrage*, 1896.

X\*\*\*. — *Etude sur l'organisation d'une artillerie à tir rapide*, 1897 (extrait du *Journal des Sciences militaires*, décembre 1896).

Layriz. — *Die Feldartillerie im Zukunftskampf und ihre kriegsgemässe Ausbildung*, 1897.

*Deutsche Heeres-Zeitung* (1897, n<sup>os</sup> 31 à 36). — *Moderne artilleristische Streitfragen, erörtert vom taktischen Standpunkte*, von Spohr, Oberst a. D.

*Militär-Wochenblatt*, 1897, n<sup>os</sup> 8, 32, 50 et suivants, 60 et 80, ec., etc. ; 1898, n<sup>o</sup> 10.

*Allg. Militär-Zeitung*, 1897, n<sup>os</sup> 6, 12.

*Organ der militär-wissenschaftlichen Verein*, Wien, 1897 : *Über Schnellfeuergeschütze zum Feldgebrauche*, v. J. von Stipsicz.

*Rivista di artiglieria e genio*, mars, mai 1897.

*Tactique de l'artillerie de campagne et nécessité d'un nouveau matériel*, par le lieutenant A. Hellebaut. (*Revue de l'armée belge*, 1898, Tome V.)

<sup>2</sup> 1897, page 331.

seule révélera. Le tacticien doit les prévoir, les rechercher et y parer, si possible, par des expériences en temps de paix.

Action de la tactique sur la technique et réaction de la seconde sur la première, telle est la réalité.

Avant de se demander par conséquent quelle sera la « tactique de l'artillerie à tir rapide », il convient de savoir si la tactique future de l'artillerie nécessite véritablement l'acquisition de canons à tir « rapide ».

Ces lignes n'ont pas la prétention de résoudre un problème aussi complexe, mais seulement d'en indiquer quelques éléments, de poser, en un mot, quelques points d'interrogation.

### **I. Quelle sera la tâche de l'artillerie dans la guerre de demain ?**

Cette tâche sera ce qu'elle était en 1870, ce qu'elle est aujourd'hui ; quelque perfectionné que soit le matériel de l'artillerie de l'avenir, c'est cet immuable principe qui devra lui servir de base :

*Rendre possible la marche en avant de l'infanterie et lui faciliter sa tâche toujours et partout.*

Notre matériel actuel, de même que celui de toutes les grandes puissances, y a répondu jusqu'au moment où l'infanterie s'est armée du fusil à répétition de petit calibre.

Dès lors l'équilibre a été rompu. Tandis que l'infanterie est aujourd'hui en mesure de passer instantanément du tir coup par coup au feu de magasin le plus intense, l'artillerie, elle, n'est plus capable d'y répondre par une augmentation équivalente de son effet destructeur. On pourrait exprimer ce principe en d'autres termes, en disant que l'échelle de progression des effets de l'artillerie a conservé l'ancien coefficient, tandis que le coefficient de l'infanterie a décuplé.

Or, la supériorité de l'armement était et *doit* redevenir l'avantage essentiel de l'artillerie sur l'infanterie ; celle-ci ayant pour elle d'être plus économique, plus mobile et plus facile à ravitailler.

En ce moment même, en Allemagne comme ailleurs, l'opinion générale admet qu'une infanterie bien armée, pourvue de munition et résolue, sera invincible dans la défensive et

inébranlable par l'infanterie d'un assaillant dépourvu d'artillerie.

L'emploi du *feu* de préférence au *choc* semble, en d'autres termes, une nécessité aux yeux de la majorité des écrivains.

Le règlement d'infanterie française de 1894 paraît cependant revenu à un compromis : préparation de l'attaque par le feu en ligne, mais exécution de celle-ci par le choc en colonne. De là diminution des fronts et augmentation des masses, et par conséquent possibilité de réduire le nombre des bouches à feu à 3 pour 1000 hommes au lieu de 5 pour 1000, proportion actuelle.

Quoi qu'il en soit, il semble aujourd'hui indiscutable que le matériel d'artillerie actuel n'est plus capable d'assurer la supériorité à l'assaillant, qu'il n'est pas approprié à la nouvelle poudre, et qu'un nouveau canon seul doit rétablir la prépondérance perdue.

## II. Quel canon rendra à l'artillerie la supériorité qu'elle n'a plus ?

Ici, deux courants se sont manifestés — toujours les mêmes depuis que l'artillerie existe : d'une part celui qui entraîne à la création d'un matériel plus puissant que mobile, d'autre part celui qui pousse à la mobilité avant tout.

Toutefois, d'après l'opinion actuellement dominante, l'augmentation du calibre ne pourrait jamais que doubler l'effet destructeur, tandis que la vitesse de tir permet de le tripler ou le quadrupler. D'un autre côté, les pièces à tir « rapide » — celles qui crachèrent leurs petits projectiles, à raison de vingt par pièce à la minute, sur les guerriers de Ménélik, à la bataille d'Adoua — se sont montrées à la fois dispendieuses, d'un mécanisme trop délicat, d'un entretien difficile.

Les Italiens, qui en ont fait la dure expérience, sont les premiers à l'affirmer<sup>1</sup>.

Le général Wille a fait cette remarque fort juste que l'artillerie doit être d'autant plus mobile que les limites de l'effet de son feu sont plus restreintes.

Il est donc plus probable que les artilleries de demain, sans

<sup>1</sup> V. *Rivista di artiglieria et genia*, mars 1897, lieutenant-colonel Allason. *L'artillerie de campagne. Le canon à tir rapide et la tactique*.

négliger un compromis entre les deux *desiderata* de la puissance et de la mobilité, chercheront à obtenir *l'effet maximum avec le minimum de temps*.

Leurs canons seront *plus légers et cependant plus puissants* que leurs devanciers à cause de leur *rapidité de tir*.

Leur calibre variera entre 75 et 80 mm. ; leur projectile pèsera environ 6 kg. et sera doué d'une vitesse initiale d'au moins 500 m.

Quant à la munition, elle devra être de deux sortes, le projectile unique étant un idéal irréalisable jusqu'à présent.

L'artillerie allemande n'a pas hésité à entrer dans cette voie des modifications prudentes que dictait le bon sens, elle s'est contentée de réduire le calibre de ses bouches à feu de campagne à 77 mm., d'en maintenir le mécanisme simple et solide et de conserver le shrapnel et l'obus brisant, en les améliorant. — Pour les autres innovations de détail, nous renvoyons aux notes publiées dans la *Revue* de mars.

Elle n'a pas voulu non plus d'affût à déformation, de freins pneumatiques ou autres, ni de tous les appareils, fort jolis sur la place de tir, mais compliqués et dangereux en campagne, imaginés par les constructeurs en vue de permettre une vitesse de tir considérable.

D'après les publications officielles, le canon de campagne allemand ne devra tirer, dans la règle, pas plus de *cinq* coups à la minute. Il appartient donc à la catégorie de ceux que le lieutenant-colonel Allason appelle canons à tir *accéléré* plutôt que « rapide ».

Nous nous permettons, en passant, d'attirer tout spécialement l'attention sur quelques lignes, signées du nom de l'inventeur du canon français actuel. Elles sont extraites d'un article intitulé : *L'artillerie de demain*<sup>1</sup>.

Depuis que l'on parle des canons à tir rapide, on se fait, en général, dans le public une étrange idée de cette question. On se figure que le canon à tir rapide est un engin qui projette des centaines de projectiles à la minute!

On ne se doute pas que lancer de la mitraille, ce n'est pas tout, qu'il faut atteindre le but, et qu'on ne touche celui-ci que si le pointage et l'observation des effets du tir sont bien faits, opérations qui demandent du temps, du calme et de la réflexion.

Malheureusement, le ralentissement occasionné par le recul est parfois excessif. Ainsi, sur un bon terrain, mettons que l'on arrive à tirer deux coups à

<sup>1</sup> L' *Echo de l'armée*, n° du 24 janvier 1897.

la minute, ce chiffre deux tombera tout de suite à un sur un mauvais terrain, et peut-être même au-dessous.

Mais, dira-t-on, combien un canon à tir rapide doit-il tirer de coups à la minute?

Trois ou quatre, tout simplement; le réglage du tir et surtout l'échauffement de la pièce ne permettront jamais de dépasser cette rapidité.

Or, ce résultat d'au moins trois coups à la minute serait atteint facilement par la suppression du recul.

L'application à tous les affûts de campagne d'un positif produisant cet effet ferait *ipso facto* de l'artillerie actuelle une artillerie à tir rapide.

On éviterait ainsi les dépenses, les ennuis et les risques d'une réfection totale et l'on posséderait un canon dont la vitesse de tir répondrait largement à tous les besoins de la guerre.

Nous désirons vivement qu'une controverse soit ouverte et que ceux qui ne partagent point notre manière de voir nous présentent leurs objections, auxquelles nous espérons répondre d'une manière satisfaisante.

Colonel DE BANGE.

Bien que ce soit là peut-être une *oratio pro domo sua*, cette proposition mérite d'être étudiée en Suisse.

Il est probable que malgré tout leur patriotisme, nos Chambres demanderont à savoir si vraiment le matériel d'artillerie actuel ne pourrait être amélioré, avant d'accorder à l'armée les millions nécessaires à l'achat des canons à tir rapide.

(A suivre).

